

VILLE D'ARBOIS

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : Réglementation circulation et stationnement
SORTIE VELOS ADAPTES

NOUS, Maire de la Ville d'ARBOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Communes

Vu la demande de l'Ehpad Arbois Ermitage

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de plusieurs sorties vélos adaptés pour personnes âgées, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement afin de sauvegarder la sécurité des personnes et des biens sur certaines voies:

ARRETONS :

Article 1 : Les permissionnaires seront autorisés à occuper le domaine public comme indiqué dans leur demande soit sur le parcours suivant : Rue de l'Hopital, rue de Faramand, rue de l'hotel de ville, parking Saint Just, rue du Vieux Château, place Notre Dame, Grande Rue Haute, Place de la liberté, Avenue Delort, rue des Fossés, Rue Montfort, Rue des Ecoles, Rue Maupré ; Grande Rue Basse, Rue Jean Jaurès, Rue Nécyc,

Le 28 juin 2023
de 9h00 à 18h00

Article 2 : Le stationnement sera réservé sur 4 places et réservé aux vélos :

- Place Notre Dame
- Square Morel
- Cour du Château pécault

Article 3 : La Police Municipale et la Gendarmerie seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Aux services techniques Municipaux
- Ehpad Arbois Ermitage



ARBOIS, le 27 MAI 2023
La Maire
Valérie DEPIERRE